



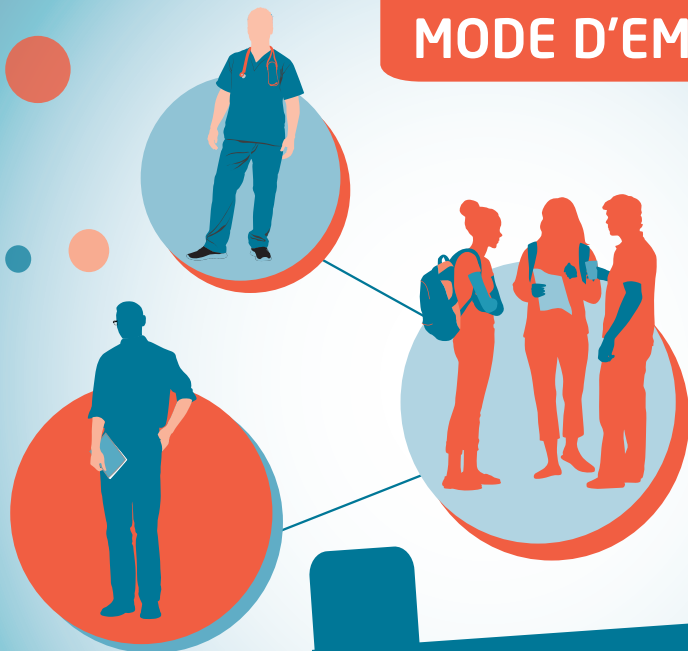
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



QU'EST-CE QUE LE SERVICE SANITAIRE ?

MODE D'EMPLOI



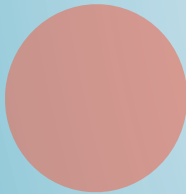
Le service sanitaire est un outil de la nouvelle stratégie nationale de santé (SNS), dont le premier axe est de mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie. Il participe à la réorientation du système de santé en faveur de la prévention de la maladie et de la promotion de la santé et répond aux enjeux de santé publique.



QUI EST CONCERNÉ ?

Le service sanitaire des étudiants en santé (SSES) permet d'initier et former tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire, et ce à un instant T de leur cursus :

- ▶ 1^{re} année du diplôme de **formation approfondie en sciences maïeutiques**
- ▶ 3^e année du diplôme de **formation générale en sciences médicales**
- ▶ 1^{re} année du diplôme de **formation approfondie en sciences odontologiques**
- ▶ 2^e année du diplôme de **formation approfondie en sciences pharmaceutiques**
- ▶ 2^e année de **formation en sciences infirmières**
- ▶ 2^e année de **formation en masso-kinésithérapie**



POUR QUELS OBJECTIFS ?

PERMETTRE LA RÉALISATION D' ACTIONS CONCRÈTES

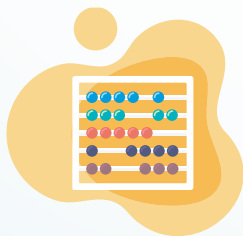
de prévention primaire participant à la politique de prévention mise en place par la stratégie nationale de santé (SNS) :

- ▶ **L'alimentation** tout au long de la vie et ciblée selon le public concerné par l'action
- ▶ **L'activité physique**, adaptée aux publics concernés
- ▶ **Les addictions** alcool, tabac, usage de cannabis et autres drogues illicites
- ▶ **La santé sexuelle** intégrant la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et la contraception
- ▶ **La prévention des risques infectieux** et de l'antibiorésistance
- ▶ **Les écrans** dans la vie quotidienne
- ▶ **la santé environnementale**

FAVORISER L'INTER-PROFESSIONNALITÉ et l'interdisciplinarité de l'apprentissage des professionnels de santé.

FAVORISER L'APPRENTISSAGE du travail en mode projet, outil indispensable au travail en équipe.

CONTRIBUER À LUTTER contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.



COMMENT ?

Le service sanitaire est constitué de trois étapes, réparties sur une durée totale de six semaines (continues ou discontinues) :

- ▶ Un temps de formation théorique et pratique
- ▶ Un temps d'intervention concrète auprès de publics
- ▶ Un temps d'évaluation de l'action

La réalisation complète du service sanitaire est prise en compte pour la validation du diplôme.

OÙ ET POUR QUEL PUBLIC ?

Les actions de prévention se déroulent notamment dans les lieux suivants :

- ▶ Établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur
- ▶ Centres de formation militaire
- ▶ Établissements de santé et médico-sociaux, notamment établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, maisons de santé pluri professionnelles et centres de santé
- ▶ Structures d'accompagnement social notamment crèches, centres de protection maternelle et infantile
- ▶ Centres d'hébergement et de réinsertion sociale
- ▶ Structures associatives
- ▶ Entreprises
- ▶ Administrations
- ▶ Organismes du ministère de la défense
- ▶ Lieux de prise en charge judiciaire et de privation de liberté

Elles sont réalisées prioritairement auprès de publics relevant de dispositifs d'éducation prioritaire et dans les territoires où l'amélioration de l'accès aux soins est une nécessité.

Pour repérer vos futurs terrains de stage, un seul outil :

LE PORTAIL NATIONAL DES OFFRES D' ACTIONS DE TERRAIN

Le portail www.service-sanitaire.fr a pour objet la publication d'offres d'actions de service sanitaire à destination des étudiants en santé et la consultation des offres par les étudiants.

L'ARS Bretagne a décidé de mettre en place le portail numérique national des offres de lieux et d'actions de SSES dès la rentrée 2021.

Si vous avez déjà identifié une offre en 2021, en lien avec les structures de formation, il sera nécessaire de ressaisir cette offre dans le portail, ceci dans un objectif de centralisation de l'ensemble des offres et d'accessibilité de l'information.



Le portail des offres de service sanitaire est structuré autour de 3 espaces :

▶ un espace public où consulter les offres d'actions publiées.

Les offres publiées sont libres d'accès, sans création de compte, depuis le moteur de recherche situé en page d'accueil du site.

▶ un espace réservé aux structures d'accueil.

L'accès à cet espace permet de :

- créer, publier et gérer des offres d'action pour le compte de sa structure sur le portail,
- consulter les périodes de réalisation des stages publiées par les universités et les instituts de formation de sa région.

Pour faire une demande de création de « compte offreur »

RDV SUR

www.service-sanitaire.fr/demande-compte

(cf. guide d'utilisation « Compte offreur » disponible sur le site de l'ARS Bretagne)

▶ un espace réservé aux universités / instituts de formation,

accessible sur identification et après création d'un compte université/institut. L'accès à cet espace permet de rendre visible auprès des offreurs d'actions les périodes de réalisation de stages par les étudiants.

Pour plus d'informations

www.service-sanitaire.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

Contact :
ars-bretagne-sses@ars.sante.fr